

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 septembre à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jeannot Drouin, représentant du Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5428-20

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y ajoutant les items suivants :

18- Projet pilote – Recyclage de matelas

19.1- Constat d'infraction CNESST

20.1 Refaire toit siège social

20.2 Lettre d'appui projet d'économie circulaire

20.3 Remplacement postes informatiques

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5429-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 AOÛT 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture

APPUYÉ par Monsieur André Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 août soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 17 septembre 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'août 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'août 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5430-20

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :C/P : 343 811,91 \$, salaires : 49 575, 37 \$, pour un montant total de 393 387,28 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET et au SMBR.

RÉSOLUTION NO : 5431-20

ADOPTION BUDGET 2021 – RÈGLEMENT # 62-20

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'a été donné, lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 juin 2020, un avis de motion avec dispense concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement # 62-20 de la Régie relativement au budget 2021 de cette dernière et qu'ils déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement # 62-20 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5432-20

ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2021

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, ce conseil a adopté son règlement # 62-20 relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution, les différents taux applicables au cours de l'année 2020 à son lieu d'enfouissement technique, de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2021;

- 111,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne), par ou pour une municipalité membre de la Régie;
- 102,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles solides acceptables dans le lieu d'enfouissement technique de la Régie et transportés à l'extérieur d'un contrat municipal;

- 105,00\$ dollars la tonne métrique pour des matières résiduelles valorisables disposées à l'écocentre par un entrepreneur;
- 70,00 \$ dollars la tonne métrique pour des matières résiduelles valorisables disposées à l'écocentre par un particulier;
- 70,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière sans broche;
- 170,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière avec broche;
- 2,00 \$ dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;
- 200,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles sous forme de boues et recevables dans un lieu d'enfouissement technique (analyses requises).

QU'un taux de 400,00 \$ dollars la tonne métrique sera chargé à tout transporteur qui disposera, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, des matières résiduelles provenant d'une municipalité non-membre de celle-ci;

QU'un tarif minimal de 30,00 \$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie pour enfouissement;

QU'un tarif minimal de 15,00 \$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à l'écocentre de la Régie;

QUE la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

QUE soient chargés à quiconque en fait la demande, les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages: 20,00 \$/ utilisation
- couteau à déglacer : 50,00 \$/utilisation
- utilisation de la balance (pesée) : 25,00 \$/utilisation.

Nonobstant la tarification de 105,00 \$ dollars la tonne métrique, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un escompte sur le montant à payer pour disposer de matières résiduelles, et ce, aux conditions suivantes:

- Les matières doivent obligatoirement transiter par l'écocentre de la Régie;
- L'escompte accordé, s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises, qu'elles soient à but lucratif ou non;
- Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et être incluses dans un programme de récupération offert par la Régie;
- L'utilisateur des services de l'écocentre devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet;
- En aucun cas le montant à verser ne peut être inférieur à 15,00 \$.

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une ou des taxes sur les redevances sur l'enfouissement, décrétées par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5433-20

TAUX D'INTÉRÊT 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louison Busque
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'UN taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5434-20

FORMATION CLASSE 1

CONSIDÉRANT qu'un employé s'est montré intéressé à suivre la formation dans le but d'obtenir sa classe 1;

CONSIDÉRANT que la régie est en développement et appelée à acquérir différentes machineries ou véhicule;

CONSIDÉRANT qu'une classe 1 serait fort utile pour la conduite de ces différents véhicules;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil mandate le directeur général de la Régie, Éric Maheux, à vérifier les différentes options de formation avec les coûts pour donner suite à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5435-20

SOCIAL DE NOËL

CONSIDÉRANT que la période des fêtes arrive à grands pas;

CONSIDÉRANT qu'un social de Noël serait bien pour les employés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la tenue d'un souper lors de ce social pour les employés et leurs conjoints et que les dépenses encourues soient payées par la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5436-20

RÉVISION MONTANT FIDUCIE POST-FERMETURE

CONSIDÉRANT que la Régie a accepté, par la résolution # 5380-20 adoptée le 23 avril 2020, l'étude de WSP Canada Inc. concernant les coûts/mètre³ pour la fiducie post-fermeture;

CONSIDÉRANT qu'à ce moment le coût fut établi à 7,53 \$/m³;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une lettre du ministère;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la modification apportée par WSP au calcul du montant concernant les coûts/mètre³ pour la fiducie post-fermeture, montant qui s'établi maintenant à 7,86 \$/mètre³.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5437-20

EAU POTABLE – OFFRE DE SERVICE POMPES M.C

CONSIDÉRANT qu'une résolution (# 5306-19) nous indiquait que l'eau à la Régie n'était pas potable;

CONSIDÉRANT que dans cette même résolution, un mandat d'étude a été demandé à la Firme Stantec;

CONSIDÉRANT que suite à cette étude, une offre de service des Pompes M.C. au montant de 15 548,88 \$ taxes incluses a été déposée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Pompes M.C. au montant de 15 548,88 \$ taxes incluses et ainsi rendre l'eau conforme à la Régie;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5438-20

OFFRE DE SERVICE DRONEXPERT

CONSIDÉRANT que suite à l'incident survenu lors du lavage des conduites il serait important de vérifier la présence de gaz sur le site;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service de DroneXpert a été déposée pour effectuer une cartographie des principaux gaz présents sur le LET;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de DronXpert au montant de 14 995 \$ taxes en sus;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5439-20

OFFRE DE SERVICE STANTEC – CADENASSAGE

CONSIDÉRANT que la Régie est dans l'obligation de fournir des lieux sécuritaires pour ses employés et ses fournisseurs;

CONSIDÉRANT que le cadénassage est un moyen sûr d'assurer la sécurité;

CONSIDÉRANT que suite à la demande du conseil (rés. # 5423-20), une demande de prix a été faite auprès de la firme Stantec;

CONSIDÉRANT que Stantec a déposé une offre de 22 600,00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Stantec pour le dossier cadenassage, au montant de 22 600,00 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5440-20

OFFRE DE SERVICE STANTEC – ARCS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté la résolution # 5439-20 qui concerne le dossier cadenassage;

CONSIDÉRANT que la protection contre les dangers d'arcs (arc flash) est un élément critique pour la sécurité du personnel et l'intégrité des installations;

CONSIDÉRANT que l'étude de dangers d'arcs permet aux installations d'accomplir la norme sur la sécurité en matière d'électricité au travail;

CONSIDÉRANT que l'étude de dangers d'arcs comporte entre autres les éléments suivants appliqués aux salles et postes électriques : le périmètre d'éclats d'arc, énergie incidente (cal/cm²), les catégories de danger/risque, les équipements de protection individuelle (ÉPI), les modifications dans la protection, les méthodes de réduction de danger, etc;

CONSIDÉRANT que Stantec a déposé une offre de 7 995,00 \$ taxes en sus pour la réalisation de cette étude;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Stantec pour l'étude d'éclats d'arcs électriques, au montant de 7 995,00 \$ taxes en sus;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5441-20

OFFRE DE SERVICE STANTEC – REMPLACEMENT DES AÉRATEURS

CONSIDÉRANT que selon les recommandations d'Aquatech, il faut procéder à la réparation des aérateurs au SMBR;

CONSIDÉRANT que les aérateurs que possède la Régie sont discontinués donc, qu'il est impossible de procéder à leur réparation;

- CONSIDÉRANT que différentes options s'offrent à la Régie;
- CONSIDÉRANT que Stantec a déposé une offre de 14 995,00 \$ taxes en sus;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Stantec pour l'étude préliminaire qui permettra d'étudier en profondeur d'autres technologies/solutions dans le remplacement des aérateurs au SMBR au montant de 14 995,00 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5442-20

AUTORISATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 61-20

- CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt # 61-20 a été adopté (rés. # 5373-20) par le conseil de la Régie et accepté par toutes les municipalité membres de la Régie et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- CONSIDÉRANT que la Régie est prête à débiter les travaux prévus dans ce règlement;
- CONSIDÉRANT qu'un prêt temporaire au montant de 700 000,00\$ a été demandé auprès de la Caisse Desjardins;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le directeur général, monsieur Éric Maheux et le président monsieur Marcel Busque, soient tous deux autorisés à effectuer les procédures nécessaires au dossier, et à signer pour et au nom de la Régie, toutes pièces justificatives nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5443-20

PROJET PILOTE – RECYCLAGE DES MATELAS

CONSIDÉRANT que par son service de collecte des encombrants, la Régie ramasse entre 2 500 et 3 000 matelas annuellement;

CONSIDÉRANT que ces matelas représentent des frais énormes pour la manutention et l'enfouissement (espace dans les cellules, temps d'utilisation du compacteur, diesel, etc.);

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés auprès de différents fournisseurs pour le transport et un fournisseur pour le recyclage;

CONSIDÉRANT que trois options s'offrent à nous;

Estimation annuelle projet récupération matelas RICBS			
Qte estimée			
2500 x 8 \$	20 000 \$		
Description		Options	\$
		A	
Matt Canada		location 53 pi 450 \$ x 12	5 400 \$
Transport Dercy		transport 1300 \$ x 12	15 600 \$
		B	
Multi-remorque		location 53 pi 390 \$ x 12	4 680 \$
Transport Dercy		transport 1300 \$ x 12	15 600 \$
		C	
CRS Express		Location 53 pi et transport	
		1000 \$ x 12	12 000 \$
Total annuel du projet			
Option A		20000+ 5400+15600	41 000 \$
Option B		20000+ 4680+15600	40 280 \$
Option C		20000+12000	32 000 \$

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la mise en place d'un projet pilote d'un an pour la récupération des matelas avec l'option C.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés de la réception d'un constat d'infraction de la CNESST dans le dossier de l'incident impliquant Les Entreprises Boutin lors du lavage des conduites sur le site.

RÉSOLUTION NO : 5444-20

TOITURE SIÈGE SOCIAL

- CONSIDÉRANT que la toiture du siège social est à refaire;
- CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été demandée;
- CONSIDÉRANT qu'une offre de service de Stéphane Doyon a été déposée;
- CONSIDÉRANT que le temps froid s'en vient à grands pas;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil autorise la réparation de la toiture du siège social de la Régie.

QUE les travaux soient effectués au printemps.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5445-20

LETTRE D'APPUI – PROJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- CONSIDÉRANT que Recyc-Québec encourage fortement les projets d'économie circulaire;
- CONSIDÉRANT qu'un projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière » a été déposé;
- CONSIDÉRANT que l'arrimage entre le secteur de la gestion des matières résiduelles et le développement économique est une association que nous croyons porteuse de changements dans une perspective de réduction des matières résiduelles enfouies et de développement durable;
- CONSIDÉRANT que l'expertise au sein des 5 MRC participantes au projet sera un atout dans le succès d'une telle démarche;
- CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan a donné son appui au projet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) appuie le projet « Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière »;

QU'UNE lettre d'appui soit envoyée à la MRC Robert Cliche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5446-20

REMPLACEMENT POSTES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT que depuis quelques mois, les conditions de travail ont changées en raison du virus Covid 19;

CONSIDÉRANT que les employés de la Régie ont fait et seront éventuellement appelés à faire à nouveau du télétravail;

CONSIDÉRANT que pour être efficaces et performants, les employés de la Régie doivent être équipés de bons outils de travail;

CONSIDÉRANT que le matériel informatique que possède présentement la Régie ne répond pas aux exigences;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'achat et la programmation de ces équipements pour permettre aux employés de faire du télétravail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5447-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 26

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX